

(1)

(N° 133.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1863.

Libre entrée des tissus belges apprêtés à l'étranger.

(Pétition des industriels à Molenbeek-Saint-Jean, analysée dans la séance du 10 mars 1863.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. DE RONGÉ.

MESSIEURS,

Par pétition datée de Molenbeek-St-Jean, le 8 mars 1863, les sieurs De Meyer et Vande Zande demandent la libre entrée de tous les tissus belges apprêtés à l'étranger.

Cette pétition est parvenue à la Chambre après le dépôt du rapport de la commission permanente de l'industrie sur la libre entrée des toiles et des linges de table apprêtés à l'étranger. Ces deux propositions étant connexes, nous nous en rapportons purement et simplement à notre rapport du 5 mars 1863 pour la solution de la question.

Le Rapporteur,
CH. DE RONGÉ.

Le Président,
J.-FRANÇOIS LOOS.

(1) La commission est composée de MM. Loos, président, SABATIER, VAN ISEGHEM, JANSSENS, LESOINNE, JACQUEMYNS, DAVID, DE RONGÉ et CH. CARLIER.
